

PRESTIGE IMMO 67
 20, Rue Jacques Kablé
 67170 BRUMATH
 TEL : 03 88 64 08 85
 FAX : 03 88 73 78 76



GRILLE D'HONORAIRES SELON PRESTATIONS
 AU 01/01/2017

1) VENTES D IMMEUBLES BATIS

PRIX DE VENTE EN €uros	Pourcentage appliqué	A la charge
TRANCHE FOFAIT MINIMUM DE 2500€ par dossier	sur le montant de la transaction ou forfait TTC	
De 0,-€uros à 35 000,-€uros	10%	100% de l'acquéreur
De 35 001 à 60 000,-€uros	8,50%	100% de l'acquéreur
De 60 001 à 120 000,-€uros	8%	100% de l'acquéreur
De 120 001 à 180 000,-€uros	7%	100% de l'acquéreur
De 180 001 à 250 000,-€uros	6%	100% de l'acquéreur
De 250 001,-€ à 350 000,-€uros	5%	100% de l'acquéreur
Au dessus de 350 001,-€uros	4,00%	100% de l'acquéreur

2) VENTES LOCAUX COMMERCIAUX

SANS TRANCHE DE PRIX	10,00%	100% de l'acquéreur
FOFAIT MINIMUM DE 2500€ par dossier		

3) VENTES TERRAINS

SANS TRANCHE DE PRIX	15,00%	100% de l'acquéreur
FOFAIT MINIMUM DE 2500€ par dossier		

4) LOCATIONS

Locaux professionnels ou commerciaux	10% du loyer triennal	100% locataire professionnel
--------------------------------------	-----------------------	------------------------------

Locaux d'habitation ou mixtes
 (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Locaux meublés et de droit commun

Loyer annuel	15%	50% bailleur 50% locataire
Honoraires soumis à une tarification limitée conformément à la loi ALUR 2014		

Etat des lieux	150,-€uros TTC	50% bailleur 50% locataire
Honoraires soumis à une tarification limitée conformément à la loi ALUR 2014 soit 3€/M ²		

Rédaction de bail	150,-€uros TTC	50% bailleur 50% locataire
-------------------	----------------	----------------------------

5) EXPERTISES

AVIS DE VALEUR	Sur devis : Selon la difficulté du dossier	
----------------	--	--

Vacation Horaire	150,-€ TTC	
------------------	------------	--